



Rapport annuel 2014 d'accessibilité

Ville de Niort Commission Communale pour l'Accessibilité



Mairie de Niort - Place Martin Bastard 79000 NIORT
Tél. : 05.49.78.79.80 Courrier : mairie@mairie-niort.fr

Février 2015

ELEMENTS DE CONTEXTE

La Ville de Niort anime depuis plusieurs années la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées. Cette commission, obligatoire dans les communes de plus de 5000 habitants, accompagne la Ville et les services municipaux dans la mise en accessibilité du cadre bâti, des espaces publics mais également de tout projet relevant de l'accessibilité et du handicap.

Suite à l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, cette commission est modifiée dans sa dénomination, sa composition et ses missions. Ces modifications interviennent dans un contexte particulier :

- La compréhension de l'accessibilité généralisée, au bénéfice de tous et non seulement des personnes en situation de handicap,
- La création des Agendas d'Accessibilité Programmée, document de programmation budgétaire des travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et installations ouvertes au public, permettant à tout exploitant ou propriétaire de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son équipement après le 1^{er} janvier 2015 dans le cadre d'un calendrier précis.

Aussi, l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales indique les éléments suivants :

- La Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées est remplacée par la Commission Communale pour l'Accessibilité.
- La Commission Communale pour l'Accessibilité est composée de représentants de la commune, d'associations ou d'organismes représentant les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les acteurs économiques ainsi que d'autres usagers de la Ville.
- La Commission Communale pour l'Accessibilité a pour rôle de :
 - dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
 - faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
 - être consultée quant aux dossiers touchant au domaine du handicap et de l'accessibilité.
 - établir un rapport annuel présenté en conseil municipal.
 - informer la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de ses travaux, afin d'assurer leur cohérence au niveau territorial.

Enfin, la Commission Communale pour l'Accessibilité prend une place déterminante dans le suivi des Agendas d'Accessibilité Programmée. Elle est destinataire :

- des Agendas d'Accessibilité Programmée des établissements recevant du public situés sur le territoire de la commune de Niort et de leurs documents de suivi.
- des schémas directeurs d'accessibilité – Agendas d'Accessibilité Programmée des transports ferroviaires.

Par ailleurs, elle tient à jour par voie électronique :

- la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal, qui ont élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmée.
- la liste des établissements recevant du public, accessibles aux personnes en situation de handicap.

Le présent rapport vise à faire état des actions développées en 2014 par la Ville de Niort en matière de handicap et d'accessibilité.

Il décline également les activités de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

1. L'action de la Ville de Niort en matière de handicap et d'accessibilité : la charte Ville Handicaps

- La Charte Ville Handicaps, adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal du 14 octobre 2013, est un document structurant des engagements et actions de la Ville de Niort en matière de handicap. Elle constitue une feuille de route en matière de handicap et de l'accessibilité, mettant en évidence les axes de progrès et d'amélioration souhaités.
- Cette charte a été élaborée à partir d'un diagnostic interne et en lien avec la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées. Elle porte sur l'ensemble des handicaps. Elle se structure autour de 3 axes, objectifs et actions :
 - ⇒ Axe 1 : l'accessibilité des ERP, des espaces publics, des manifestations.
 - ⇒ Axe 2 : la participation dans les domaines d'actions de la vie municipale : emploi, sport, culture, loisirs, éducation, vie sociale
 - ⇒ Axe 3 : le travail collectif pour informer, pour sensibiliser... : changer le regard sur le handicap

2. Les faits marquants en 2014

➤ Axe 1 de la charte : Pour une ville accessible à tous

- Mobilisation de la Commission Communale pour l'Accessibilité :

- **Mars et novembre 2014** : participation de la commission aux diagnostics sur sites, organisés par la Ville de Niort dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine et sociale du quartier du Clou Bouchet. Ces visites avaient comme objectifs de :
 - porter un regard partagé sur les aménagements réalisés sur le quartier du Clou Bouchet.
 - repérer ce qui peut poser problème ou ne pas être conforme avant la fin des travaux.
- **Délibération du Conseil municipal du 24 novembre 2014 relative à la création de la Commission Communale pour l'Accessibilité, suite à l'évolution de la réglementation.**
- **28 novembre 2014 : réunion de la Commission Communale pour l'Accessibilité dans le cadre de sa nouvelle configuration.**
 - *ANNEXE 1 : compte-rendu de la Commission Communale pour l'Accessibilité du 28 novembre 2014 et diaporama projeté lors de la réunion.*

- **Mise en accessibilité de 17 carrefours à feux, avec activation sonore pour les personnes en situation de handicap visuel**
 - Acquisition par la Ville de Niort de 30 télécommandes, permettant l'activation sonore des feux tricolores mis en accessibilité.
 - Distribution des télécommandes à des personnes non ou mal voyantes.
 - Ces télécommandes permettent de savoir à quel moment les personnes en situation de handicap visuel peuvent traverser les voies de circulation.
 - 17 carrefours à feux sont aujourd'hui équipés à Niort.

- **Délibération du Conseil municipal du 19 décembre 2014 relative à l'engagement de la Ville de Niort dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP).**

- **Dans le cadre de l'élaboration de l'ADAP, conduite par la Ville de Niort, des diagnostics :**
 - des abords des établissements publics qui reçoivent du public à Niort (202 sites diagnostiqués).
 - des abords des établissements qui reçoivent du public implantés en centre-ville.

- **Participation active de la Ville de Niort à la sous-commission départementale d'accessibilité :**
 - Participation hebdomadaire, avec présentation des dossiers concernant le territoire de Niort.

- **Axe 2 de la charte : Pour une ville favorisant la participation des personnes en situation de handicap**

- **Emploi / Handicap**
 - **Projet Handic'apte** : délibération du Conseil Municipal du 24 novembre 2014 relative à la convention entre la Ville de Niort, le CCAS et le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Cette convention porte sur la mise en place d'actions visant l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans la collectivité, à travers un programme pluriannuel.

 - Délibération du Conseil Municipal du 24 novembre 2014 relative à la convention de partenariat entre la Ville de Niort et CAP EMPLOI. Cette convention formalise un partenariat, afin de communiquer les offres d'emploi de la Ville de Niort à CAP Emploi.

- **Sport / Handicap**
 - Juin 2014 : réception du trophée Ville Handisport 2013, décerné par la Fédération Française Handisport.
 - Décembre 2014 : réception du prix Sport et Handicap, décerné par le Conseil général Poitou-Charentes dans le cadre du concours régional Handicaps et Réussite, pour l'action Handiglisse développée à la Patinoire de Niort.

- **Education Handicap**
 - Remise en place de la commission Handicap du Conseil Municipal des Enfants.
 - Poursuite du partenariat entre la Ville de Niort et le Foyer de vie les Genêts, avec l'accueil au sein de l'équipe d'animation d'un centre de loisirs, d'un adulte en situation de handicap.

- **Axe 3 de la charte : Pour une ville accueillante et coopérante**

- **Partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Niortais et avec la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité, afin d'assurer une cohérence dans la mobilisation des partenaires locaux.**

- **3 mai 2014 : journée de sensibilisation dans le cadre de la journée « Handicap-Bien-être-Sport », organisée par la Foire Exposition de Niort.** En partenariat avec les acteurs locaux du Handicap, cette journée a permis aux visiteurs de découvrir différents aspects du handicap, grâce à l'organisation de tables rondes, stands d'information, ateliers, démonstrations et expositions.

- **Participation de la Ville de Niort à la Semaine Nationale pour l'Emploi des Personnes Handicapées, du 17 novembre au 21 novembre 2014 :**
 - Sensibilisation des agents municipaux au handicap, via des séances de théâtre forum.
 - Participation d'agents municipaux à l'action organisée par Cap Emploi « un jour, un métier en actions » - journée de découverte d'un métier de la collectivité pour des personnes en situation de handicap en reconversion professionnelle.
 - Participation d'encadrants de la Ville de Niort au Parcours Employeurs – Personnes en situation de handicap, organisé par l'association IRVA (simulation d'entretien professionnel entre des encadrants de la Ville de Niort et des personnes en situation de handicap).

- **Accompagnement par la Ville de Niort des acteurs du territoire dans la mise en place d'actions :**
 - Mars 2014 : accompagnement de la ville de Niort à l'action « Courir pour aimer la vie », organisée par l'Association des Paralysés de France.
 - Novembre 2014 : accompagnement de la Ville de Niort dans le montage du « Carrefour du Vivre Avec », organisé par l'IRVA (Institut régional du Vivre Avec).
 - Décembre 2014 : projet tuteuré mené en partenariat avec les étudiants du Master Intégration des Personnes Handicapées et en Difficultés, visant à créer une formation « fictive » des agents d'accueil à l'accueil d'une personne en situation de handicap.

- **Publication d'articles dans le Vivre à Niort magazine ou le site Internet, visant à sensibiliser le grand public sur le handicap et l'accessibilité.**
 - *ANNEXE 2 : articles marquants 2014 publiés sur le site Internet de la Ville de Niort :*

3. Les perspectives 2015

- **L'amélioration de l'accessibilité à l'Hôtel de Ville, avec automatisation de la porte d'entrée latérale, afin que les personnes en situation de handicap puissent entrer en autonomie dans le bâtiment.**
 - Travaux réalisés en février 2015.

- **L'amélioration de l'accessibilité au Stade René Gaillard, avec mise en accessibilité de la tribune d'honneur.**
 - Travaux programmés pendant l'été 2015.

- **L'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) de la Ville de Niort :**
 - Dépôt de l'ADAP auprès du Préfet du Département avant le 27 septembre 2015.

- **L'engagement d'un partenariat entre la Ville de Niort et le Centre Ressource Handicap** (émanant du Master « Intégration des Personnes Handicapées et en Difficultés de l'Université de Poitiers), dans le cadre de l'organisation d'une manifestation visant à sensibiliser au handicap.
 - Manifestations programmées en octobre 2015.

TABLE DES ANNEXES

- **ANNEXE 1 : compte-rendu de la Commission Communale pour l'Accessibilité du 28 novembre 2014 et diaporama projeté lors de la réunion.**

- **ANNEXE 2 : articles marquants 2014 publiés sur le site Internet de la Ville de Niort :**
 - 1. « Patinoire : des activités encadrées pour les personnes handicapées », janvier 2014.
 - 2. « Handicap : APF : 80 ans de militantisme », janvier 2014.
 - 3. « Santé : Semaine de la santé mentale », mars 2014.
 - 4. « Un trophée handisport pour la Ville de Niort », mai 2014.
 - 5. « Handicap : faire parler les feux tricolores », octobre 2014.
 - 6. « Handicap : vivre et travailler avec », novembre 2014.
 - 7. « La Ville primée au concours Handicaps et réussites 2014 », décembre 2014.

ANNEXE 1

Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville de Niort

Compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2014 - 17h30

Participants :

- Jérôme BALOGE, Maire de Niort et Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais.
- Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe déléguée à l'accessibilité et aux personnes en situation de handicap
- Vice-Présidente du CCAS, Ville de Niort.
- Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Conseillère municipale déléguée à l'accessibilité et aux personnes en situation de handicap, Ville de Niort.
- Jeanine BARBOTIN, Adjointe déléguée au commerce et au tourisme, Ville de Niort.
- Luc DELAGARDE, Adjoint délégué au partenariat économique et économie mixte, Ville de Niort.
- Anne-Lydie HOLTZ, Adjointe aux quartiers et à la vie participative, Ville de Niort.
- Michel PAILLEY, Adjoint délégué aux bâtiments et patrimoine, environnement, Ville de Niort.
- Dominique SIX, Adjoint délégué à la voirie, à la réglementation des équipements recevant du public, à la mobilité urbaine, Ville de Niort.
- Agnès JARRY, Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées, Ville de Niort.
- Rodolphe CHALLET, Vice-Président du Conseil Général des Deux-Sèvres en charge des personnes handicapées et du sport.
- Jean-Marc DUDON, Direction Départementale des Territoires 79.
- Christian TROUBAT, Chambre de Commerce et d'Industrie 79.
- Dominique BOURGEOIS, Chambre de Commerce et d'Industrie 79.
- Francis BARBIER, ACGA 79, Les Chiens Guides d'Aveugles.
- Sylvaine BARBIER, ACGA 79, Les Chiens Guides d'Aveugles.
- Jean-Marie BAUDOIN, Autisme 79.
- Alain BERNARD, Comité Départemental Handisport 79.
- Sophie BLOUQUIT, Association des Paralysés de France 79.
- Jean JUBIEN, Association des Paralysés de France 79.
- Christine BOURDIER, ADAPEI 79.
- Thierry FAVRELIERE, ADAPEI 79.
- Sonia CEFFA, Médiatrice en langue des signes française.
- Elsie COLAS, Groupement PEP-APAJH 79.
- Michel DEBAUD, Groupement PEP-APAJH 79.
- Gisèle DENIZEAU, Association Valentin Haüy.
- Nicole LAMBRECH, Association Valentin Haüy.
- Patricia DOMELAND, Inclusives.
- Michèle DUVAL, FNATH 79.
- Laurent FERON, CRRF Le Grand feu, Association Mélioris.
- Jean-Louis GAY, Générations Mouvement-Les Aînés Ruraux.
- Renée LUCAS, Générations Mouvement-Les Aînés Ruraux.
- Georges GUIONNET, Chambre des Métiers et de l'Artisanat 79.
- Bernard JOURDAIN, Centre Hospitalier de Niort.
- Juline JOURDAIN, Institut Régional du Vivre Avec (IRVA).
- Dominique MONDY, Association des Sourds 79.
- Jean-Paul PAJAUD, Fédération des Malades et Handicapés 79.

- Paul SAMOYAU, CODERPA 79.
- Eric SANCHEZ, Trisomie 21 79.
- Mario SAN MARTIN ZBINDEN, AFM-Téléthon.
- Bruno PAULMIER, Directeur Général des Services, Ville de Niort.
- Frédéric DESMAISONS, Directeur Général Adjoint, Pôle Développement Durable et Evaluation des Politiques Publiques, Ville de Niort.
- Nathalie BORDAT-TALON, Direction Patrimoine et Moyens, Ville de Niort.
- Fabrice DARTAYET, Direction des Espaces publics, Ville de Niort.
- Laurence FAUCON, Direction des Vies participatives, Ville de Niort.
- Claire BATIFOULIER, Direction de Projet Environnement et Handicap
- Rozenn AUGEREAU, Direction de Projet Environnement et Handicap.

Excusés :

- Eric GAUTIER, Président du Conseil Général des Deux-Sèvres.
- Sophie BAUDOIN, Diapasom.
- Liliane BARATON, Dyspraxie France Dys 79.
- Yvette BLONDY, UNAFAM 79.
- Romain DUPEYROU, Conseiller municipal délégué à la vie participative, Ville de Niort.
- Marie-Hélène JACQUES, Master IPHD.
- Colonel Patrick MARAND, SDIS 79.
- René PERON, Maison Départementale des Personnes Handicapées 79.
- Sébastien FORTHIN, Communauté d'Agglomération du Niortais.
- Philippe HOFMANN, Communauté d'Agglomération du Niortais.
- Alain LECOMTE, Communauté d'Agglomération du Niortais.
- Jean-Michel DERUERE, Communauté d'Agglomération du Niortais.
- Jean TAILLADE, Directeur Général Adjoint, Pôle Cadre de vie et Aménagement urbain, Ville de Niort.
- Jean-Louis BUSSONNAIS, Direction Gestion Urbaine Réglementaire, Ville de Niort.
- Francis BONNIN, Direction des Espaces publics, Ville de Niort.

Rappel de l'ordre du jour :

- Installation de la Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville de Niort (CCA).

1. Introduction de Jérôme BALOGE, Maire de Niort

Monsieur le Maire remercie les participants pour leur présence.

Cette réunion, qui vise à l'installation de la Commission Communale pour l'Accessibilité, s'inscrit dans le sillage des actions conduites depuis plusieurs années par la municipalité. Monsieur le Maire rappelle que l'action de la Ville de Niort en matière de handicap et d'accessibilité a été traduite au sein de la charte Ville Handicaps. Ce document constitue aujourd'hui un document de référence, une base pour conduire l'action sur les années à venir.

La charte Ville Handicaps a été élaborée à partir d'un diagnostic interne et en lien avec la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (instance qui précédait la nouvelle Commission Communale pour l'Accessibilité). Cette charte, construite pour également sensibiliser les acteurs internes et externes au handicap, se structure autour de 3 axes, déclinés en objectifs et actions (accessibilité, participation à la vie de la cité, information et sensibilisation).

Monsieur le Maire fait part d'actions menées par la Ville de Niort, dans différents champs des politiques municipales :

- En matière d'emploi :
 - o Convention entre la Ville de Niort, le CCAS et le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), qui par des financements ciblés, permet de développer un projet sur l'emploi des personnes en situation de handicap dans la collectivité.
 - o Convention de partenariat avec CAP EMPLOI.
- En matière de sensibilisation - changement de regard sur le handicap :
 - o Participation de la Ville de Niort à la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées, du 17 novembre au 21 novembre 2014 (théâtre forum auprès des agents, participation à l'action Cap Emploi « un jour, un métier en actions » ; participation au Parcours Employeurs – Personnes en situation de handicap, organisé par l'association IRVA).
- En matière de sport :
 - o Partenariat avec les clubs sportifs et les comités départementaux du sport et du handicap. Mise en place et soutien à de nombreuses actions en faveur du sport pour tous.
 - o Trophée Ville Handisport, décerné par la Fédération Française Handisport, en avril 2014.
 - o Dans le cadre du Concours Régional Handicaps et Réussites, organisé par la Région Poitou-Charentes, Prix Sport et Handicap attribué à Niort en décembre 2014 pour l'action Handiglisse.
- En matière d'accessibilité :
 - o La Ville de Niort détient un patrimoine de 200 établissements recevant du public (environ 150 sites). Ce patrimoine a été diagnostiqué entre 2008 et 2013, avec un coût des travaux, estimé à environ 7 700 000 euros TTC.
 - o Le coût de la mise en accessibilité de la voirie est par ailleurs estimé à 4 000 000 euros TTC.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement depuis 2011 de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées. Il indique que de nouvelles obligations en matière de mise en accessibilité des ERP existent, avec la création des Agendas d'Accessibilité Programmée (ADAP). Il souligne que l'accessibilité pour tous est un défi, que la Ville de Niort mesure entièrement.

2. Remerciements de Jacqueline LEFEBVRE et de Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN

- Remerciements de Jacqueline LEFEBVRE pour la présence des participants.
 - o Rappelle le défi que représente l'accessibilité pour tous et indique que la Ville sera à l'écoute des suggestions et propositions soumises par la Commission Communale pour l'Accessibilité.
- Remerciements de Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN pour la présence des participants.
 - o Expression de son souhait de travailler ensemble et activement pour la prise en compte de l'accessibilité pour tous.

3. Installation de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

Rozenn AUGEREAU (Ville de Niort) présente le déroulé de la réunion :

- L'accessibilité : au bénéfice de tous.
- Le contexte réglementaire, lié aux ADAP
- L'installation de la CCA : missions, compositions, modalités de fonctionnement
- L'élaboration de l'ADAP de la ville de Niort : objectifs, méthode et calendrier proposé, premiers éléments de diagnostic

⇒ **Pièce jointe au présent compte-rendu** : présentation Powerpoint.

4. Remarques des participants

Jean-Marc DUDON (Direction Départementale des Territoires) remercie la Ville de Niort pour cette présentation synthétique. Il ajoute que la Commission Communale pour l'Accessibilité peut tenir un rôle majeur, pour porter le message auprès de tous les propriétaires d'ERP, notamment privés, présents sur le territoire communal.

Monsieur le Maire indique que les conseils de quartiers participeront à leur échelle à l'amélioration de l'accessibilité de la Ville de Niort en s'impliquant dans les groupes de travail.

Patricia DOMELAND (Inclusives) note qu'au 20% de personnes directement concernées par le handicap, il faut ajouter l'entourage. Cela touche donc une grande partie de la population. Par ailleurs, la mise en accessibilité nécessite de s'entendre sur une définition de l' « accessibilité ». Inclusives milite pour une vision large de l'accessibilité qui va au-delà du « comment j'entre dans le bâtiment », mais touche également à l'accueil, l'accès, etc...

Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN (Ville de Niort) indique, que sans avoir un coût majeur, la signalétique est également très importante dans l'accessibilité.

Elsie COLAS (Groupement PEP-APAJH) informe que l'APAJH a développé une charte pour l'accessibilité universelle. Un point développé dans cette charte est l'accès à la vie affective et sexuelle pour les personnes en situation de handicap. Elle pense qu'il serait intéressant de travailler sur la question, pour laquelle les mentalités doivent fortement évoluer.

Jean JUBIEN (APF) demande de faire attention aux travaux réalisés en dépit du bon sens. L'expertise d'usage est essentielle pour réaliser des aménagements justes et au plus près des besoins. Il rappelle le slogan « ne faites rien pour nous sans nous ».

Fabrice DARTAYET (Ville de Niort) indique que les ADAP portent également sur les Installations Ouvertes au Public. La Ville de Niort a dans ce cadre effectué un diagnostic des abords des ERP municipaux et publics, depuis la case de stationnement ou l'arrêt de bus le plus proche.

Dominique MONDY (Association des Sourds 79) indique que le handicap auditif est invisible. Le premier problème des personnes sourdes est d'entrer en communication. Il aimerait organiser des visites de Niort (du patrimoine par exemple). Il informe également que le cinéma ne propose pas de films en version sous-titrée. Il souhaiterait que cela évolue vraiment. Jacqueline LEFEBVRE informe qu'au Centre d'Actions Culturelles, beaucoup de films sont visionnés avec les sous-titres.

Jean-Louis GAY (Génération Mouvement-Les Aînés Ruraux) fait part de l'isolement croissant des personnes âgées. Dans une société vieillissante, cet isolement représente une vraie problématique.

Francis BARBIER (ACGA 79, les Chiens Guides d'Aveugles) rappelle que l'adaptation de la société aux personnes en situation de handicap est au bénéfice de tous. Il remercie la Ville de Niort d'avoir mis à disposition des télécommandes pour les non-voyants, qui permettent le déclenchement de l'alerte sonore des feux tricolores. Cependant, il note que le mieux serait que l'ensemble des feux se déclenchent automatiquement, sans avoir besoin d'un matériel spécifique. Enfin, il trouve dommage que des aménagements soient réalisés, en vertu de la réglementation, mais en dépit du bon sens. Il donne l'exemple de bandes podotactiles posées conformément à la réglementation, mais qui guident une personne non-voyante dans un mauvais sens, et la met ainsi en danger.

Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN (Ville de Niort) indique que l'intérêt de la Commission Communale pour l'Accessibilité réside dans le fait de bénéficier de l'expertise d'usage des participants. Dans l'objectif de réaliser des aménagements qui répondent aux vraies difficultés.

Dans le cadre d'un budget contraint pour les collectivités territoriales, Paul SAMOYAU (CODERPA) fait part de l'importance de définir ce qui peut être amélioré au mieux. Il souligne les travaux importants réalisés dans le quartier du Grand Feu, qui ont sensiblement amélioré les déplacements

des personnes. Il note l'importance de construire des logements pour les personnes âgées. Par ailleurs, la perte d'autonomie intervient à tout âge.

Bernard JOURDAIN (Centre Hospitalier de Niort) informe que le Centre Hospitalier de Niort est en train de finaliser un Agenda 22. Cet outil, effectué à partir d'un diagnostic interne, vise à améliorer l'accès aux soins pour les personnes en situation de handicap, grâce à un plan d'actions.

Alain BERNARD (Comité Départemental Handisport 79) remercie Rozenn AUGEREAU pour la présentation. Il souhaite que la Commission Communale pour l'Accessibilité joue « collectif », dans l'intérêt de tous, et non pas seulement dans l'intérêt d'un handicap en particulier.

Jean-Marie BAUDOIN (Autisme 79) rappelle que la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH) (ancienne Commission Communale pour l'Accessibilité) fonctionnait très bien. Il souhaite donc que ce fonctionnement perdure. Il questionne Monsieur le Maire sur la coordination indispensable entre la Commission Intercommunale et la Commission Communale. Le temps des associations n'est en effet pas extensible. Aussi, il demande un rapprochement des deux commissions.

Monsieur le Maire indique que la mutualisation et la coopération entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais est un travail prioritaire, car les deux commissions sont complémentaires.

Sylvaine BARBIER (ACGA 79, les Chiens Guides d'Aveugles) s'interroge sur le fonctionnement de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité, portée par la Communauté d'Agglomération du Niortais. En sept années, cette commission ne s'est réunie que deux fois et sur des travaux qui n'ont pas abouti. Quel sera le fonctionnement de la nouvelle Commission Intercommunale pour l'Accessibilité ?

Monsieur le Maire informe que la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité est relancée. Il souhaite qu'elle fonctionne aussi activement que la Commission Communale de Niort, et en s'inspirant de son expérience réussie.

Juline JOURDAIN (IRVA) ajoute que l'information, la formation et la sensibilisation des personnels d'accueil sont des points primordiaux. Elle fait part d'expériences difficiles pour des personnes ayant un handicap invisible et étant victime de remarques (est cité en exemple un passage en caisse d'un supermarché).

En retour, Jean-Marc DUDON (Direction Départementale des Territoires) explique que le respect des personnes en situation de handicap renvoie au civisme. Pour revenir sur le lien CIA-CCA, il précise que les deux commissions sont imposées par la loi. Elles peuvent donc travailler en synergie et en intelligence sur le territoire.

Patricia DOMELAND (Inclusives) rappelle que la loi oblige à la formation des personnels d'accueil en lien avec les usagers. Malgré tout, dans l'accessibilité, 50% relève du comportemental. Si l'individu ne souhaite pas changer, il y aura toujours des blocages à une accessibilité parfaite.

Jean-Louis GAY (Génération Mouvement-Les Aînés Ruraux) rappelle qu'il y a quelques années, un travail important sur les personnes âgées et handicapées, avait été établi par le Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Ce projet avait à l'époque été rejeté, mais pourrait refaire surface.

Dominique MONDY (Association des Sourds 79) note que l'Agenda 22 de l'Hôpital de Niort est à faire circuler. Bernard JOURDAIN indique que le projet Agenda 22 sera présenté auprès de la Région Poitou-Charentes début décembre 2014.

Frédéric DESMAISONS (Ville de Niort) indique que l'ADAP constituera la feuille de route de la mise en accessibilité des ERP de la Ville de Niort. C'est un enjeu important.

Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN (Ville de Niort) indique que son objectif est de faire vivre la Commission Communale pour l'Accessibilité, avec minimum trois réunions plénières par an et des groupes de travail. Les choses dites au sein de cette commission ne doivent pas rester des paroles. Des solutions créatives peuvent être trouvées pour améliorer l'accessibilité.

5. Conclusion de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire mesure la tâche qui est celle de la Ville de Niort.

Ce travail doit s'effectuer en bonne intelligence avec la Communauté d'Agglomération du Niortais, et notamment en lien avec la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité. Il note le besoin de mobiliser cette Commission Intercommunale, avec la garantie de réunions coordonnées et cohérentes pour faciliter l'implication des associations.

Il informe qu'il sera le Président de la Commission Communale pour l'Accessibilité, aidé et suppléé en son absence, par Jacqueline LEFEBVRE et Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

Il conclut enfin en rappelant, la phrase citée par Jean JUBIEN (APF 79) : « rien pour nous sans nous ».



Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

Ville de Niort

28 novembre 2014 - à 17h30

Ville de Niort / Direction de Projet Environnement et Handicap



Ordre du jour



1. Introduction de Monsieur Jérôme BALOGE, Maire de Niort
2. L'accessibilité : au bénéfice de tous
3. Contexte réglementaire
4. Installation de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)
5. Elaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) de la Ville de Niort
6. Temps d'échanges

1. Introduction de Monsieur le Maire

3

2. L'accessibilité : au bénéfice de tous

4

La diversité des handicaps



- Une définition élargie du handicap
- 12 millions de personnes en France, environ 20% de la population *(Enquête "Handicaps, incapacités, dépendance », Insee, 2002)*



**Handicap
moteur**



**Personnes âgées
dépendantes –
Personnes à
mobilité réduite**



**Handicap
mental**



**Handicap
psychique**



**Déficiência
visuelle**



**Déficiência
auditive**

5

Pour une accessibilité à



↪ **L'éducation**

↪ **La culture**

↪ **La santé**

↪ **Le sport**

↪ **Les commerces**

↪ **Le logement**

↪ **Les loisirs**

↪ **L'information**

↪ **L'emploi**

↪ **Les services**

6

⇒ **ERP** : Etablissements Recevant du Public

⇒ **IOP** : Installations Ouvertes au Public

⇒ **ADAP** : Agenda d'Accessibilité Programmée

⇒ **CCA** : Commission Communale pour l'Accessibilité

7

3. Contexte réglementaire

3. Contexte réglementaire



Loi « handicap » du 11 février 2005

➤ Obligation de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (publics et privés), avant le 01 janvier 2015



Rapport 2012 de la sénatrice CL. CAMPION « Réussir 2015 »

➤ Constat du grand retard pris par l'ensemble des acteurs



Loi du 10/07/2014, suivie de l'ordonnance du 26/09/2014, créant notamment l' Agenda d'Accessibilité Programmée = ADAP

9

3. Présentation du dispositif ADAP



L' Agenda d'Accessibilité Programmée (=ADAP) est un **document de financement et de programmation des travaux d'accessibilité restants.**



Tous les acteurs publics et privés, ayant un Etablissement Recevant du Public et une Installation Ouverte au Public non accessibles au 1^{er} janvier 2015 doivent élaborer un ADAP.



En fonction du patrimoine, l'ADAP porte sur une **période de 3 à 6 ans** (9 ans à titre uniquement exceptionnel)

10

3. Présentation du dispositif ADAP



- ↳ **Dépôt de l'ADAP, avant le 27 septembre 2015 :**
 - ⇒ auprès de la mairie
 - ⇒ ou auprès du Préfet du Département
- ↳ **Contenu de l'ADAP :**
 - ⇒ Programme, calendrier et plan de financement des travaux,
 - ⇒ Demandes de dérogations par ERP/IOP.
- ↳ **A compter de la date du dépôt, le Préfet dispose de 4 mois pour valider le projet.**
 - ⇒ Pendant ce délai, le Préfet demande l'avis de la Commission Départementale Consultative d'Accessibilité et de Sécurité.
- ↳ **Obligation de respect et de suivi des engagements contenus dans l'ADAP.**

11

3. Autres points clés de l'ordonnance



- ↳ **Pour les ERP déjà accessibles au 31/12/2014**
 - ⇒ Attestation d'accessibilité à transmettre à la Préfecture du département avant le 01 mars 2015.
- ↳ **Renforcement de la Commission Communale pour l'Accessibilité**
 - Elargissement de sa composition
 - Missions renforcées : tenue par voie électronique de la liste des ERP accessibles.
- ↳ **Formations des personnels en contact avec les usagers et clients des ERP.**
- ↳ **Modification des normes d'accessibilité pour une meilleure prise en compte de tous les handicaps.**

12

4. Installation de la Commission Communale pour l'Accessibilité

13

4. La Commission Communale pour l'Accessibilité



Ses missions

- ⇒ Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- ⇒ Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- ⇒ Etablir un rapport annuel présenté en Conseil municipal.
- ⇒ Informer la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de ses travaux, afin d'assurer leur cohérence au niveau territorial.

Dans le cadre des ADAP

- ⇒ Recenser les ADAP et les ERP accessibles sur le territoire communal.
- ⇒ Tenir à jour une liste par voie électronique.

14

4. La Commission Communale pour l'Accessibilité



↳ Sa composition :

- Représentants des personnes en situation de handicap
- Représentants des personnes âgées
- Représentants des acteurs économiques
- Représentants des usagers de la ville
- Représentants d'institutions

15

4. La Commission Communale pour l'Accessibilité



↳ Modalités de fonctionnement proposées

⇒ Pendant l'élaboration de l'ADAP de la Ville de Niort

- ⇒ Mobilisation entre février et avril 2015
- ⇒ Séances de travail, avec ateliers

⇒ Après le dépôt de l'ADAP

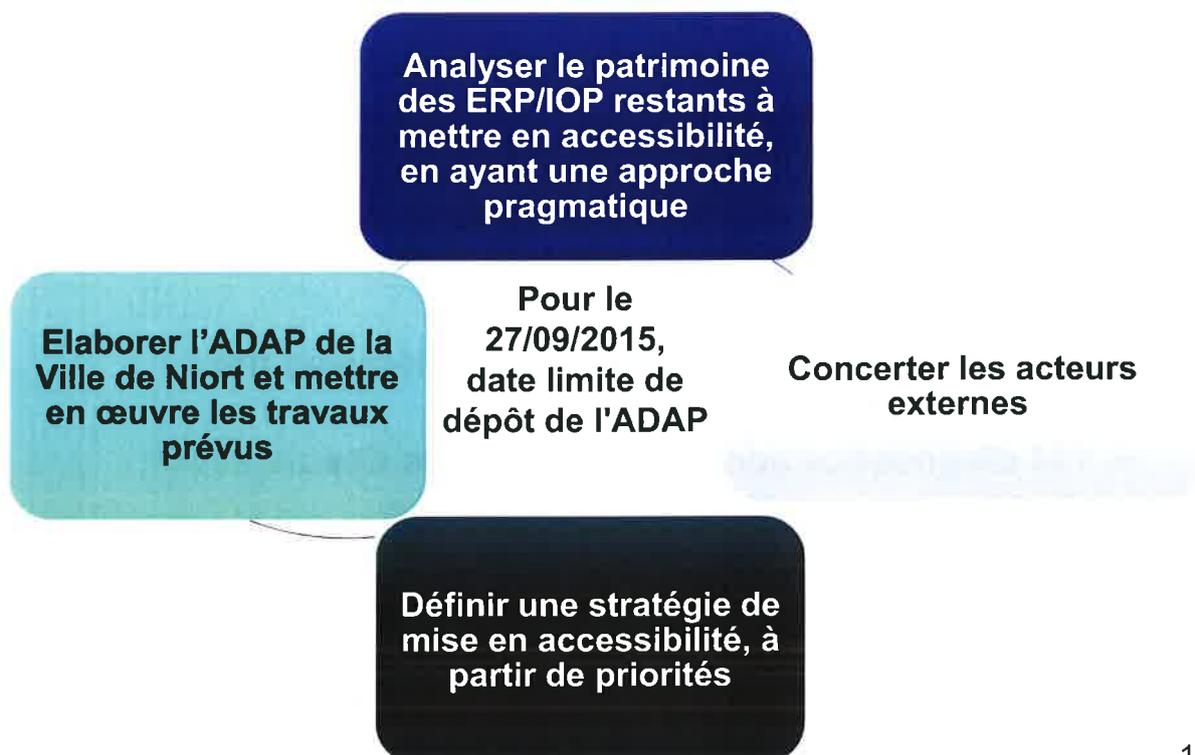
- ⇒ A partir d'octobre 2015
- ⇒ Des groupes de travail thématiques, en alternance avec des séances plénières

16

5. Elaboration de l'ADAP de la Ville de Niort

17

5. Objectifs de l'ADAP de la Ville de Niort



18

5. Méthode et calendrier proposé



	2014		2015			
	Juil-Sept	Oct-Déc	Fév-Avril	Mai-Juil	Sept	+4 mois
Cadrage du projet	Yellow	Light Blue				
Actualisation des diagnostics	Red	Red	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Concertation avec les acteurs	Light Blue	Light Blue	Green	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Elaboration de l'ADAP	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Red	Light Blue	Light Blue
Validation de l'ADAP par le Préfet + mise en œuvre	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Dark Red	Orange

26/09/14 : Ordonnance Conseil Mun. du 19/12/14 : délibération sur l'ADAP 27/09/15 : Dépôt ADAP

5. Premiers éléments du diagnostic

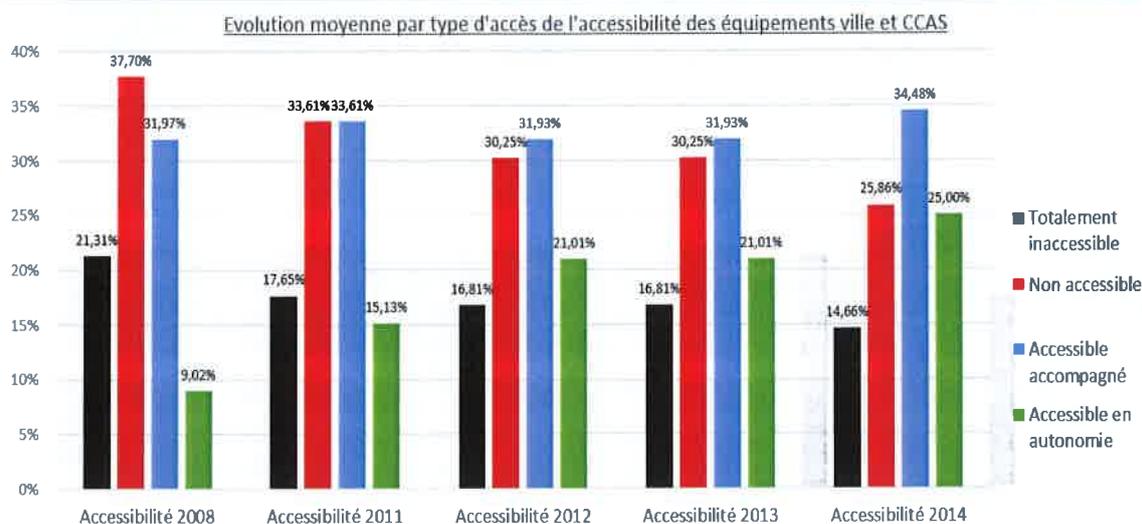


- ⇒ **200 établissements recevant du public** (environ 150 sites)
 - > 12 ERP de 1^{ère} catégorie
 - > 12 ERP de 2^{ème} catégorie
 - > 20 ERP de 3^{ème} catégorie
 - > 22 ERP de 4^{ème} catégorie
 - > 134 ERP de 5^{ème} catégorie
- ⇒ **6 locations d'ERP auprès de propriétaires tiers**
- ⇒ **144 diagnostics accessibilité réalisés depuis 2006**
- ⇒ **Pas d'obligation de diagnostic pour les ERP de 5^{ème} catégorie**
- ⇒ **La Ville a déposé environ une centaine d'autorisations de travaux depuis 2006**

5. Premiers éléments du diagnostic



- Diminution tous les ans du nombre d'équipements totalement inaccessibles et non accessibles
- Augmentation tous les ans du nombre d'équipements sur accessibilité en autonomie



21



Merci de votre attention

Temps d'échange

22

Etablissement Recevant du Public (ERP)

1 ^{ère} catégorie	• Effectif supérieur à 1 500 personnes
2 ^{ème} catégorie	• De 701 à 1 500 personnes
3 ^{ème} catégorie	• De 301 à 700 personnes
4 ^{ème} catégorie	• Effectif inférieur ou égal à 300 personnes et au dessous à l'exception des établissements de 5 ^{ème} catégorie
5 ^{ème} catégorie	• Etablissement dont la capacité d'accueil est inférieure au seuil fixé par type d'exploitation

Annexe : Définition des IOP

Installation Ouverte au Public (IOP)

⇒ Les IOP ne font pas l'objet d'une définition réglementaire.

⇒ Une définition large et subjective: ⇒

⇒ Les espaces qui assurent les communications depuis la voie publique vers un ERP.

⇒ Les aménagements permanents et non rattachés à un ERP, tels que les circulations principales des jardins publics, les aménagements divers en plein air incluant des tribunes et gradins.

ANNEXE 2

Ville de Niort Actualités Dernières infos



10.01.2014

Patinoire

Des activités encadrées pour les personnes handicapées

La patinoire municipale propose désormais aux personnes handicapées des activités encadrées. Niort est l'une des rares villes en France à être à l'origine d'une telle initiative.

Grâce à l'achat d'équipements spécifiques et la formation d'un de ses entraîneurs, les personnes à mobilité réduite peuvent désormais s'adonner aux plaisirs de la glisse, sur la glace de la patinoire municipale.

Cet accueil spécifique, initié par la Ville, est une démarche peu courante. *« Il semblerait que nous ne soyons que deux collectivités, en France, à avoir lancé cette initiative qui est habituellement plutôt portée par des clubs »*, précise Emmanuel Girard, responsable de la patinoire.

Deux luges, trois patinettes, des bâtons, un matériel dûment sélectionné a été acquis. Christine Krüger, entraîneur de patinage, a reçu une formation spécifique et trois créneaux hebdomadaires sont réservés les mardis, mercredis et jeudis matins.

Pour l'heure, la patinoire accueille des résidents de structures comme le Grand feu, Les Genêts, IME, l'Association des Paralysés de France... accompagnés de leurs animateurs. *« L'idée c'est qu'après deux ou trois séances, on puisse proposer à ces personnes de revenir en dehors des créneaux réservés, sur des séances publiques »*, explique Emmanuel Girard. Le billet d'entrée acquitté, le matériel sera alors gratuitement mis à leur disposition et ils évolueront parmi les patineurs valides.

Les personnes handicapées qui ne dépendent pas d'une structure peuvent bénéficier du même accès à la glace sur les séances publiques. Il leur est cependant demandé de venir préalablement à la patinoire avec un accompagnateur pour se familiariser avec le matériel.

(Le 7 février 2014)

Ville de Niort Actualités Dernières infos



17.01.2014

Handicap

APF : 80 ans de militantisme

L'association des paralysés de France fête ses 80 ans. La délégation deux-sévrienne créée en 1947, revendique son orientation militante en faveur des personnes en situation de handicap.

L'association des paralysés de France (APF) milite depuis huit décennies pour l'inclusion des personnes handicapées et pour que chacune soit considérée comme citoyenne à part entière, avec les mêmes droits, en particulier celui de l'accessibilité. « *L'APF a toujours été une association militante, martèle Patrice Pain-Merlière, représentant départemental. Le militantisme est notre grand cheval de bataille. Notre action se concrétise par la création de nombreux services dans le secteur médico-social et par notre participation à la structuration de lois sur le handicap.* »

Actuellement, l'APF travaille particulièrement sur la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, pour que les dispositions sur l'accessibilité soient pleinement mises en application.

Son opiniâtreté dans l'action permet à l'APF 79 de bénéficier d'une écoute attentive auprès des institutions départementales et de siéger dans de nombreuses commissions et groupes de travail. « *Nous rencontrons régulièrement l'ensemble des parlementaires du département, ainsi que Madame le maire de Niort, pour leur faire part de nos revendications et parce qu'il est important que les questions nationales trouvent leurs déclinaisons locales* », souligne Maryse Ouvrard, directrice de la délégation 79. L'APF siège depuis fin 2011 au sein la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH).

Courir, sensibiliser, collecter

L'antenne locale de l'APF a été créée à Niort en 1947 sous la bienveillance de « dames influentes ». Elle a rapidement mué en délégation départementale, renforçant son réseau de solidarité qui compte aujourd'hui 380 adhérents handicapés ou valides. A ces bénévoles disponibles, l'APF 79 rend un vibrant hommage à l'occasion des 80 ans de l'association, au travers d'un film réalisé par ses soins et que l'on peut voir à : youtu.be/y17fiueAHGs

Prochain rendez-vous majeur de l'APF 79 avec le grand public : l'opération « Courir pour aimer la vie », **du 24 au 30 avril**. Dans sa démarche de sensibilisation et de collecte, elle réunit dans l'effort personnes valides et handicapées qui sillonnent le département à la rencontre des élus et des enfants dans leurs écoles pour des temps d'échanges autour du handicap. La grande journée finale se déroulera au stade René Gaillard de Niort, avec des courses de 5 et 10 kilomètres et une randonnée ouvertes à tous. Inscription auprès de la délégation APF 79.

- Contact. APF. 171 avenue de Nantes. Tél. : 05 49 73 52 14. Courriel : dd.79@apf.asso.fr Blog : dd79.blogs.apf.asso.fr
- Accueil. Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30. Le vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

(Le 21 février 2014)

Ville de Niort Actualités Dernières infos



07.03.2014

Santé

Semaine de la santé mentale

La Semaine de la santé mentale, organisée par l'Unafam, court cette année sur quinze jours. Du 10 au 23 mars, conférences, débats, expositions, groupes de parole, films nous éclaireront sur les maladies psychiques.

Les pathologies relevant de la santé mentale (schizophrénie, troubles bipolaires, dépression, TOC...) figurent au troisième rang des maladies les plus fréquentes après le cancer et les troubles cardio-vasculaires. Une situation chaque année rappelée au grand public par la Semaine d'information sur la santé mentale, organisée par l'Unafam (Union nationale des amis et familles de personnes souffrant de troubles psychiques).

La santé mentale, on en parle

Du 10 au 23 mars, la délégation deux-sévrienne organise 12 événements sur le département, dont six à Niort.

Mardi 11 mars, au cloître de l'hôpital, à 18h, elle invite à une conférence-débat intitulée « Addictions et santé mentale » avec la participation des docteurs Delcampe et Morisot. « *Il est maintenant reconnu que la consommation régulière de cannabis est un facteur déclenchant des maladies psychiques. Ce n'est pas anodin sur les adolescents* », précise Yvette Blondy, responsable de la délégation Unafam 79.

A la suite de cette conférence, le coordinateur départemental Prévention suicide, Thierry Fouet, viendra parler du risque suicidaire chez les personnes atteintes de maladies psychiques. « *Nous avons choisi ce thème parce que beaucoup de malades se suicident pour ne plus supporter leur maladie dont ils sont très conscients et ne plus se supporter eux-mêmes* » poursuit Yvette Blondy.

L'Unafam 79 propose également deux cafés-rencontres au restaurant-bar Le Régent, sur l'esplanade du magasin Carrefour.

Vendredi 14 mars, de 15h30 à 17h, on échangera sur le thème "La santé mentale, on en parle" avec des intervenants de l'équipe mobile d'action psychiatrique pour la précarité (EMAPP) du centre hospitalier de Niort, et du Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).

Vendredi 21 mars, même endroit, même heure et avec les mêmes intervenants, on abordera le thème "Mon ado va mal, que faire ?"

Des actions avec le GEM

Le Groupe d'entraide mutuelle (GEM) ouvre ses portes, à partir de 9h30, le mercredi 19 mars, pour un petit déjeuner au cours duquel seront détaillées ses actions d'accueil et d'entraide à destination des personnes atteintes de maladies psychiques.

Vendredi 28 mars, de 18h à 20h, le GEM de Niort invite à une projection du film "A peine ombre" de Nazim Djémai, suivi d'un débat, dans la salle de cinéma du Moulin du Roc.

Enfin, au centre hospitalier, du 10 au 14 mars, l'Espace Jean-Burguet exposera les œuvres réalisées par des malades, en coordination avec le musée d'Agesci, la CAN, l'Unafam et avec le concours des associations Esquisses & couleurs, La Palette, Mimésis et Oarsis. Vernissage lundi 10 mars à 18h.

- Unafam 79. Centre hospitalier de Niort. Tél. : 05 49 78 27 35. Courriel : 79@unafam.org
- Permanences d'écoute chaque mardi de 16h à 18h ou sur rendez-vous. Groupes de paroles le 3e vendredi du mois à 17h30

(Le 10 mars 2014)

Ville de Niort Actualités Dernières infos



16.05.2014

Handicap

Un trophée handisport pour la Ville de Niort

La Fédération française handisport (FFH) a décerné à la Ville de Niort un trophée pour ses efforts et son implication en matière d'intégration des personnes en situation de handicap dans le monde sportif. Gérard Masson, son président, a remis le trophée au maire, vendredi 6 juin au Club Acclameur.

La journée régionale handisport, qui s'est tenue le 5 octobre 2013 à Niort, a été déterminante dans l'attribution de cette distinction. Rozenn Augereau, chargée de mission handicap à la direction de projet Agenda 21 de la Ville explique : *«Lors de cette journée, organisée en partenariat avec les comités régional et départemental handisport et EDF, le grand public a pu découvrir les bienfaits d'une pratique sportive adaptée pour tous grâce à de nombreuses disciplines et les clubs présents»*. Un temps très fort de rencontre, de mixité et de découverte de l'autre.

Déjà en 2012, la Ville de Niort avait organisé la conférence «Sport et Handicap», en partenariat avec les Comités départementaux handisport et sports adaptés des Deux-Sèvres, EDF et le Master «Intégration des personnes handicapées et en difficulté» de l'Université de Poitiers. En octobre 2013, le volet sportif de la charte Ville Handicaps, adoptée à l'unanimité par le conseil municipal, enfonçait le clou en se fixant l'objectif de *«favoriser l'accès aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs pour tous»*.

Cette mission a été menée conjointement par le service municipal des sports et la direction de projet Agenda 21. Loin de se limiter à améliorer l'accessibilité aux salles de sport, l'effort a aussi porté sur la formation des agents d'accueil des équipements sportifs, la tenue d'événements marquants et de réunions de travail avec les associations liées au handicap.

«Le handicap a très vite fait partie des critères d'attribution des subventions aux clubs sportifs», confirme Régine Gallot, responsable du service des sports. Une politique d'incitation par la subvention a été mise en place pour les clubs qui s'équiperaient en matériel adapté et s'engageraient à accueillir les personnes handicapées. Les résultats ne se sont pas fait attendre. Entre 2012 et 2013, le nombre de pratiquants handisport a progressé de 30 % au sein des 25 clubs sportifs qui leur proposent un accueil et des services personnalisés. 16 d'entre eux disposent d'encadrants formés.

Rappelons que Niort compte aussi ses champions handisport : Pascal Peirera-Léal, médaillé de bronze en tennis de table aux jeux paralympiques de Londres et champion de France individuel, double et double mixte. Et Nicolas Antier, également pongiste, licencié au SA Souché, champion de France espoir 2013 et 2014.

- Découvrez [ici](#) la liste des clubs sportifs niortais menant une ou plusieurs actions handisport et ceux disposant d'encadrants formés.

Quelques réalisations en matière handisport

- Création d'une équipe handisport de basket au sein de l'**Association sportive niortaise (ASN)**.
- Les **Chamois niortais** est le premier club professionnel à avoir créé une équipe de football handisport.
- **L'Acclameur** ouvre ses salles d'arts martiaux et d'escrime aux personnes handicapées grâce à ses accès facilités. Ces activités se pratiquaient auparavant dans des salles de sport en étage et sans ascenseur.
- Outre son accessibilité pour les spectateurs, **la patinoire** est désormais équipée de patinettes et de luges qui permettent aux personnes handicapées de patiner parmi les valides.
- Les pontons de la **base nautique de Noron** sont accessibles pour faciliter la pratique des sports nautiques aux personnes à mobilité réduite.
- **L'ANIOS** (Activités niortaises d'initiation et d'orientation sportives) propose de nombreuses activités accessibles aux enfants handicapés. Elles sont signalées par un pictogramme spécifique dans le catalogue annuel.
- **Le poney médiateur**, projet mené en partenariat avec le Club hippique niortais, pour des enfants atteints de handicap psychique.
- Accueil, en mars 2014, du **championnat de France de tennis de table valides et handisport** de l'UNSS.
- **Journée "Sport, handicap, bien-être"** à la Foire exposition de Niort en mai dernier.

(Le 7 juin 2014)

Ville de Niort Actualités Dernières infos



31.10.2014

Handicap

Faire parler les feux tricolores

La Ville de Niort vient d'acquérir, à titre expérimental, 30 télécommandes permettant l'activation sonore des feux tricolores. Les boîtiers sont remis aux Niortais souffrant d'une déficience visuelle qui en font la demande.

Depuis 2009, la Ville de Niort a équipé 17 carrefours à feux tricolores d'un dispositif sonore permettant aux personnes non-voyantes ou malvoyantes de savoir à quel moment elles peuvent traverser les voies de circulation. Quand le feu piéton est vert, un signal musical se fait entendre. Quand il est rouge, un message vocal est diffusé : « rouge piéton ». La législation impose que ces répéteurs soient installés sur tout nouvel aménagement ou réaménagement de carrefour modifiant la surface des trottoirs ou la largeur de la chaussée.

Pour faire parler les feux, il faut pousser un bouton qui permet le déclenchement du signal sonore. Afin d'améliorer l'accessibilité de l'espace public aux personnes souffrant d'une déficience visuelle, la Ville de Niort vient de faire l'acquisition, à titre expérimental, de 30 télécommandes grâce auxquelles les dispositifs sonores peuvent être activés à distance. Elle met ces boîtiers gratuitement à la disposition de ses habitants non-voyants ou malvoyants.

Les télécommandes fonctionnent en mode manuel (il faut appuyer sur le bouton de la télécommande à chaque approche de carrefour) ou en mode automatique (pendant une durée de trente minutes, les dispositifs sonores se déclenchent automatiquement à l'approche de chaque carrefour). Fournies par la société lyonnaise E.O. Guidage, elles répondent à la norme nationale NFS 32-002 et peuvent donc être utilisées dans d'autres villes.

Les télécommandes seront délivrées à tout demandeur domicilié à Niort (justificatif de domicile datant de moins de trois mois) et titulaire d'une carte d'invalidité de 80 % en raison d'une déficience visuelle (avec ou sans la mention cécité). Vous remplissez ces deux conditions ? Prenez rendez-vous dès à présent avec la mission Handicap. Vous serez reçu à l'hôtel de ville. Une télécommande, son mode d'emploi et la liste des carrefours équipés de dispositifs sonores vous seront remis. Vous devrez signer une convention qui fera de vous le propriétaire de la télécommande. En cas de détérioration, de perte ou de vol, il ne vous sera pas fourni d'autre boîtier.

Contact : mission Handicap - Direction de Projet Environnement et Handicap – tél. 05.49.78.78.25

LES 17 CARREFOURS À FEUX TRICOLORES ÉQUIPÉS D'UN DISPOSITIF SONORE

En centre-ville:

- avenue Maréchal de Lattre-de-Tassigny / rue Eiffel;
- Pont Main / rue Espingole / quai de la Préfecture;
- rue de Ribray / rue du Clou-Bouchet / rue du Bas-Sablonnier;
- avenue de Paris / avenue des Martyrs-de-la-Résistance / rue Alsace-Lorraine;
- rue du 14-Juillet / rue Barra / avenue des Martyrs-de-la-Résistance;
- rue du 14-Juillet / avenue de Limoges;
- rue du 14-Juillet / rue Viala / avenue Bujault;
- rue du 14 -Juillet /rue de la Gare;
- rue Terraudière / rue de Bellune / rue Paul-François-Proust;
- rue Paul-François-Proust / avenue de Limoges;
- rue de la Gare / rue Paul-François-Proust;
- rue Mazagran / avenue de Limoges;
- rue Mazagran / boulevard Cassin.

A Sainte-Pezenne:

- route de Coulonges / rue de l'Homestrou / rue Henri-Fabre / rue du Coteau Saint-Hubert.

A La Tour Chabot Gavacherie:

- rue de la Tour Chabot / boulevard de l'Atlantique / avenue Salvador-Allende.

A Saint-Florent:

- avenue Saint-Jean d'Angely / avenue Charles-de-Gaulle / avenue Louis-Pasteur.

A la limite des quartiers de Souché et Nord:

- rue des Fiefs d'Amourettes / rue des Maisons-Rouges / avenue de Paris.

Dans chacun de ces carrefours, toutes les traversées piétonnes sont équipées.

D'autres aménagements sont pris en compte pour favoriser l'accessibilité des personnes handicapées, quel que soit leur handicap, et des personnes à mobilité réduite : élargissement des trottoirs (1,40 m en moyenne), abaissement des bordures à hauteur des passages pour piétons, pose de dalles podotactiles de chaque côté de la traversée piétonne, mise en place de potelets pour protéger le trottoir abaissé du risque de stationnement de véhicules...

[Télécharger la carte](#)

(Le 5 novembre 2014)

Ville de Niort Actualités Dernières infos



13.11.2014

Handicap

Vivre et travailler avec

La Semaine pour l'emploi des personnes handicapées, du 18 au 21 novembre, s'enrichit cette année d'un Carrefour du vivre avec, le lundi 17.

« L'idée est d'apporter aux personnes en situation de fragilité de santé et/ou de handicap toutes les informations et les solutions nécessaires pour leur retour vers l'emploi et la vie sociale », explique Juline Jourdain, médiatrice socioculturelle à l'Irva (Institut régional du vivre avec) organisateur de l'événement.

Sur le chemin du vivre avec

Dans la halle Galuchet du Parc expo de Noron, les visiteurs suivront le "Chemin du vivre avec" à travers une cinquantaine de stands tenus par des associations, entreprises, institutions en lien avec la santé, le handicap, le bien-être. Dans un espace cosy, un coin café, des jeux pédagogiques, de la documentation inviteront à la détente studieuse, tandis qu'une carte interactive localisera toutes les structures d'aide aux personnes en fragilité de santé ou handicapées, sur le territoire de la CAN. « Très complète, elle indiquera même les pratiques alternatives ». Le Carrefour du vivre avec est ouvert à tous, sans inscription préalable, de 10h à 20h.

Une semaine pour renouer avec le monde du travail

Le lendemain, mardi 18 novembre, débutera la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées, quatre jours d'ateliers et de rencontres pour renouer avec le monde du travail via des portes ouvertes d'entreprises. Après une première journée d'information, les participants partiront en binômes à la rencontre d'entrepreneurs qui leur proposeront des simulations d'entretien d'embauche et des échanges autour du recrutement. « Une trentaine d'employeurs ont joué le jeu l'an passé, nous aimerions en avoir plus cette année », espère Juline Jourdain. Un partenariat avec le réseau TAN permettra aux participants d'emprunter gratuitement les bus pour se rendre sur le Carrefour et sur leurs lieux de rendez-vous durant leur parcours vers les employeurs. Ils seront, au besoin, épaulés par ses ambassadeurs du transport. Attention, pour participer à la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées et bénéficier de la gratuité du transport, il est nécessaire de s'inscrire auprès de l'Irva.

- Irva, 110, avenue de Limoges (dans les locaux de la Mutualité française). Tél. : 06 78 76 45 24. Courriel : relais79@institut-irva.com

(Le 13 novembre 2014)

Ville de Niort Actualités Dernières infos



03.12.2014

Handicap

Niort primée au concours régional "Handicaps et réussites 2014"

La Ville de Niort a participé en octobre dernier au concours « Handicaps et réussites 2014 » organisé par la Région Poitou-Charentes et obtient le 3 décembre 2014 le prix « Sport et handicap » pour la mise en place à la patinoire de l'activité Handiglisse réservée aux personnes à mobilité réduite.

La Ville de Niort travaille depuis plusieurs années au développement des activités sportives pour tous, notamment pour les personnes en situation de handicap.

Le 14 octobre 2013, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la charte Ville Handicaps élaborée avec les services municipaux et la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées. Cette charte fixe la prise en compte des handicaps dans les politiques municipales : aménagement des espaces publics, accueil, accès à l'information, services rendus...

Dans ce cadre stratégique, le service municipal des sports offre aux usagers handicapés un nouveau service gratuit, Handiglisse. Il consiste à mettre à disposition de ce public un matériel spécifique pour évoluer sur la glace : deux luges adaptées et trois paires de patinettes à installer sous les roues des fauteuils roulants, système développé à l'origine pour le ski fauteuil par la société deux-sévrienne Magelan.

Ce matériel est utilisable sur des créneaux réservés (mardi et jeudi de 8h45 à 10h, mercredi 10h à 11h30), mais aussi pendant les heures d'ouvertures au public, les heures dédiées aux scolaires et aux structures spécialisées. Pour accompagner ce nouveau service, un agent municipal, professeur en patinage artistique s'est formé à la pratique handisport par l'intermédiaire de la fédération des sports de glace.

Handiglisse récompensée par la Région classe cette année Niort parmi les collectivités publiques les plus innovantes. La Ville s'était déjà distinguée en juin 2014 par la remise du Trophée Handisport décerné par la Fédération française handisport (FFH).

- Jérôme Baloge, maire de Niort et Yamina Boudhamani, conseillère municipale déléguée au sport se déplacent le 3 décembre à Poitiers pour recevoir le prix « Sport et Handicap » 2014.

Ce soir-là, d'autres Niortais ont été primés : l'association Cirque en scène dans la catégorie "Culture et handicap" pour son ouverture au public handicapé.

(Le 3 décembre 2014)

